

ÉTABLISSEMENTS CHOLLET, NICOL ET LONGOBARDI, Hussein-Dey (Alger) menuiserie, charpente, construction de petits avions

Adrien François CHOLLET

Né à Baba Hassen, le 9 août 1897.

Fils de Basile-Laurent Chollet (1857-1926), viticulteur, chevalier du [mérite agricole](#), et de Clarisse Sarrobert.

Frère d'Adrienne Chollet (1889-1948), mariée à [Émile Chollet](#), installateur de magasins à Alger.

Marié à Alger, le 14 octobre 1926, avec Andrée Gaizard (1903-1981), fille d'un pharmacien. Dont Jacques et Danielle.

Divorcé le 1^{er} avril 1952 et remarié à Alger, le 20 octobre suivant, avec Henriette Louise Marie Canetto (1903-1954).

Industriel en menuiserie-charpente.

Administrateur de la [Société algérienne de constructions aéronautiques-Air Algérie](#) (juin 1939).

Juge suppléant (1933), puis titulaire (1938) au tribunal de commerce.

Président du Syndicat agricole algérien (1948).

Chevalier de la Légion d'honneur (ministère de l'éducation nationale) : président de l'Association sportive saint-eugénoise (*JORF*, 2 avril 1949).

Conseillers du commerce extérieur (*JORF*, 23 décembre 1952).

À l'Exposition coloniale

LA DEUXIÈME LISTE DES RÉCOMPENSES ATTRIBUÉES
(*L'Écho d'Alger*, 1^{er} novembre 1931, p. 4, col. 1)

Décoration des édifices

Diplôme d'honneur : M. Pierre Deveche.

Médailles d'or : Établissements Chollet, Nicol et Longobardi ; établissements Galea ; M. Georges Deveche.

ADJUDICATIONS et MARCHÉS

(*La Journée industrielle*, 17 novembre 1931, p. 7, col. 3)

— Alger. Préfecture. — 1^{er} novembre. — 1) construction d'un groupe scolaire rampe-Valée. — Lot 1 : Adj. M. Varallo père et fils, 20, boulevard Beauprêtre, à Alger,

23 % de rabais. — Lot 2 : Adj.: MM. Chollet, Nicol et Longobardi, 32 % de rabais. — Lot 3 : Adj.: M. Galdies, 50, rue Sadi-Carnot, à Alger. 23 % de rabais. — Lot 4 : Adj. : MM. Altieri frères. d'Alger, 28 % de rabais. — 2) construction d'une école de filles, à Birkadem. — Lot 1 : Adj. : M. Varallo, d'Alger, 25 % de rabais. — Lot 2 : Adj. : MM. Cholet, Nicol et Longobardi, d'Alger, 32 % de rabais. — Lot 3 : Adj. : M. Grevet Henri, d'Alger, 26 % de rabais. — Lot 4 : Adj. : M. Esposito, d'Alger, 22 % de rabais. — Lot 5 : Adj. MM. Pico et Mulko, d'Alger, 21 % de rabais.

HUSSEIN-DEY
(*L'Écho d'Alger*, 11 septembre 1932)

ARRESTATION POUR VOL. — Depuis quelque temps, de nombreux vols se produisaient aux établissements Chollet Nicol et Longobardi à Hussein-Dey sans que l'on puisse en déterminer le ou les auteurs.

Dans la nuit de vendredi à samedi, le chef de fabrication, M. Schatzmann. effectuant une ronde vers 3 heures du matin, eut son attention attirée par un paquet de feuilles de contreplaqués dissimulées sous des copeaux. Pensant avec juste raison que celui qui les avait placées là viendrait les y chercher, M. Schatzmann se mit en observation et, au bout d'un certain temps, vit venir le nommé Bouchiga Salab ben Mohamed, magasinier de la quincaillerie de l'usine, qui prit les feuilles et se mit à les changer de place.

Interpellé, Bouchiga fut obligé d'avouer son larcin. Sa qualité de magasinier fit soupçonner qu'il ne devait pas en être à son coup d'essai et une perquisition faite dans la chambre qu'il occupait à l'usine fut des plus fructueuses. On y trouva tout un attirail de clés, poignées de serrures, pointes, vis, boutons de tiroirs, etc., à l'état de neuf, provenant manifestement de la quincaillerie de l'usine.

Bouchiga fit des aveux complets et fut mis à la disposition de M. Filippi, commissaire de police, qui ouvrit immédiatement une information.

Le magasinier indélicat sera présenté au parquet.

FOIRE D'ALGER
Visite officielle des chantiers
(*L'Écho d'Alger*, 19 février 1933)

Chollet, Nicol et Longobardi, entrepreneurs, etc.

« Ce que peut l'industrie algérienne »
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 1^{er} avril 1933)

Cette période de difficultés économiques que le monde subit depuis plusieurs mois n'a pas seulement pour origine une surproduction intensive et néfaste, mais elle repose plutôt, — et c'est là un point qu'on ne soulignera jamais assez, — sur un affolement général et un pessimisme dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est proprement regrettable. Notre intention n'est pas ici d'entamer une étude sur le problème de la relativité ni de tirer des fameuses théories d'Einstein une déduction qui ne manquerait sans aucun doute d'être profondément édifiante. Nous abandonnerons ce soin aux admirateurs sincères du fameux érudit que des événements récents ont mis tout

particulièrement en vedette au moment même où sa gloire semblait vouée à un désintéressement absolu et symptomatique.

Mais il est tout de même curieux de constater combien l'activité humaine est sensible aux influences de ce que les philosophes ont coutume de désigner sous l'appellation abstraite de « substratum ». Il suffit bien souvent d'une minute de découragement pour détruire ce qui a coûté des années de labeur obstiné. La crise dont nous supportons tous plus ou moins les conséquences est surtout une crise de pessimisme où l'affolement prend le dessus et dicte les décisions les plus malheureuses. Que quelqu'un, dans cette panique qui ressemble assez à la fuite des moutons de Panurge, ait le courage de se dresser face à la vague tumultueuse de l'opinion publique et de lui crier sa foi. Immédiatement, la pusillanimité et le mécontentement cesseront de se manifester pour faire place bientôt à un élan magnifique d'énergie créatrice. De savants économistes qui se doublaient d'orateurs de talent ont abordé souventes fois la question et l'ont traitée avec toute la compétence voulue devant des auditoires toujours attentifs. Les suggestions n'ont pas manqué. On a copieusement applaudi, mais qu'est-il resté de tout cela ? Rien. Celui qui ranimera les enthousiasmes défailants devra donc être, en même temps, un réalisateur et un animateur.

À ce point de vue, la brillante réussite de la Foire d'Alger doit être citée comme un exemple typique de ce que peut la volonté et la ténacité lorsqu'elles ont pour base la raison absolue. Ce succès est d'autant plus significatif que la manifestation a été projetée et réalisée avec une rapidité exceptionnelle.

On a déjà chanté les mérites de ses organisateurs. Il convient, à présent, de rendre un hommage vibrant à ceux qui leur ont apporté en la circonstance une collaboration puissante et fidèle.

Les Établissements Chollet, Nicol et Longobardi, entre autres, méritent une mention spéciale. Chargés d'effectuer les travaux de charpente de menuiserie de la Foire, depuis les bâtiments de l'entrée jusqu'à la clôture du parc des attractions en passant par les nombreux stands, ils se sont acquittés de la tâche écrasante qui leur incombait dans des délais qu'on pourrait, en ces temps où le sport est roi et la performance à la mode, qualifier de record. Il leur a fallu moins de deux mois pour terminer complètement leurs travaux. Le 4 février, les premières charpentes se dressaient sur le futur emplacement de la Foire. Le 8 avril, tout était terminé.

Évidemment, c'est là un tour de force qui paraît impossible et qui, pourtant, a été réalisé grâce à l'effort toujours soutenu de techniciens remarquables ayant à leurs disposition un matériel indispensable et un personnel bien entraîné. Pendant cinq semaines, sans arrêt, 300 ouvriers charpentiers ont travaillé sur le chantier, guidés par les conseils éclairés de leurs contremaîtres et des ingénieurs. Cinq semaines ! Qui se douterait qu'il a suffi de ce laps de temps pour construire ces immenses halls couverts, ces magasins, ces chalets et ces véritables palais en miniature que sont, par exemple, les pavillons de la Ville d'Alger ou des Territoires du Sud ?

Un exemple révélera, mieux que toute littérature, les véritables possibilités d'action des Établissements Chollet, Nicol et Longobardi : De très nombreux stands et pavillons ont été commandés quelques jours seulement avant l'ouverture de l'Exposition, certains la veille, et, quelques heures avant l'inauguration, ces constructions étaient livrées.

En Afrique du Nord, où l'entreprise s'est développée dans des proportions qui reflètent parfaitement la prospérité industrielle du pays, cette firme est appelée à rendre les plus grands services, tant par son organisation méthodique que par la qualité de ses matériaux, minutieusement traités dans une usine moderne dont on peut dire qu'elle est unique en Afrique du Nord et compte parmi les plus importantes de la Métropole. Une visite à cette usine nous a permis d'apprécier ses installations et de voir fonctionner ses machines, qui sont utilisées pour les différents traitements du bois de construction. Car, ne l'oublions pas, le bois n'est pas une matière inerte. Il travaille continuellement et, débité sans traitement préalable, il risque fort de compromettre malheureusement

les menuiseries les mieux établies. Pour obvier à cet inconvénient, les Établissements Chollet, Nicol et Longobardi ont prévu une installation d'étuvage (fixation de la sève et des principes hygrométriques) et de séchage absolument identiques à celles qui existent en Amérique et dans quelques usines d'Europe.

Le séchage seul n'aurait qu'une action limitée. Grâce à la fixation de la sève, le bois se défend mieux des variations de température et d'humidité. Il est évident qu'il ne sera jamais complètement inerte : il travaillera toujours d'une façon à peu près continue, mais ce travail, après l'étuvage, sera lent et presque sans effet. De telles précautions permettent les assemblages les plus difficiles et les deux modèles de chalets démontables exposés à la Foire sont là pour démontrer les avantages multiples de cette technique éprouvée. Ces chalets présentent ceci de particulier qu'ils sont pourvus de tout le confort moderne et construits entièrement en éléments interchangeables. Grâce à la fabrication en série et à la standardisation, on arrive à obtenir une perfection incomparable dans la construction et des prix de vente d'une rare modicité.

Les Établissements Chollet, Nicol et Longobardi ont d'ailleurs à la disposition des architectes et des entrepreneurs un stock très important de menuiseries toutes faites, standardisées et de dimensions normales, entièrement fabriquées dans leurs usines d'Hussein-Dey. Leur organisation modèle leur a valu la confiance de toutes les grandes sociétés privées et de l'Administration.

L'équipement du fameux building du Gouvernement général de l'Algérie — où ils ont notamment fourni 2.000 fenêtres — et d'innombrables immeubles algériens, écoles, etc., pour ne citer que quelques réalisations parmi les plus caractéristiques, sont autant de références qui se passent de tous commentaires. L'activité des Établissements Chollet, Nicol et Longobardi s'étend du Maroc à la Tunisie et de la Mer au Sahara (un chalet va être installé à mi-distance de Fort-Flatters et Djanet).

Les Établissements Chollet, Nicol et Longobardi symbolisent admirablement l'effort algérien.

À cet égard, ils ont droit à toute notre gratitude.

André SARROUY.

ENCART

(*L'Écho d'Alger*, 23 avril 1933, p. 2, col. 6)

CHOLLET, NICOL et LONGOBARDI, constructeurs de la FOIRE D'ALGER, y présentent CHALETS en bois et ABRIS démontables

Alger, 8, rue Ampère. Tél. 44-93.

ADJUDICATIONS et MARCHÉS

(*La Journée industrielle*, 10 décembre 1933, p. 7)

ALGÉRIE. Alger. Préfecture. — 11 octobre. — Travaux de menuiserie et quincaillerie À l'hôpital de Miliana. Adj. : lot 1 : hôpital civil : 568.281 fr. 10. — Lot 2 : hôpital militaire : 144.326 fr. 70. MM. Chollet. Nicolle et Longobardi : rabais. 1 %.

22 novembre. — 1) installations sanitaires, plomberie, alimentation extérieure en eau et défense contre l'incendie : 336.000 francs. Adj. : MM. Francès et Balland, d'Alger; rabais. 26 %. — 2) Ferronnerie entrant dans la construction de l'hôpital de Miliana : 194.910 fr. Adj. : Forges Garcia d'Alger ; rabais 12 %.

— El Goléa. Mairie. — 20 novembre. — Construction d'une infirmerie : 550.000 fr. Adj. : M. Cerale, 2, rue Général-Boissonnet : rabais, 5 %.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
(*Le Tell (Blida)*, 31 janvier 1934)

Établissements Chollet, Nicol et Longobardi. — L'ancienne société à responsabilité limitée « Chollet, Nicol et Longobardi » a été transformée en une société anonyme au capital de 2.000.000 de fr., divisé en 2.000 actions de 1.000 francs ; siège social : Alger, 8, rue Ampère.

Le conseil d'administration est composé de : MM. Chollet Adrien, Nicol, Longobardi Jean.

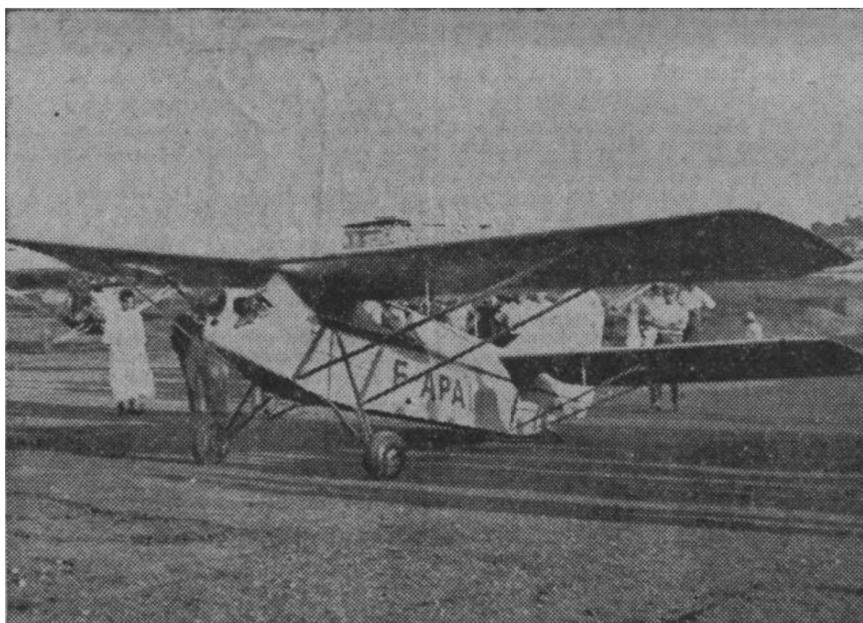
M. Adrien Chollet a été nommé président-délégué, avec les pouvoirs de gestion et d'administration les plus étendus.

L'objet de la société est l'exécution de tous travaux de menuiserie et de charpentes. et tous travaux de boiserie en général.

Elle possède à Hussein Dey une usine d'une superficie de 7.000 m², dotée d'un matériel très puissant et tout à fait moderne, qui lui permet d'exécuter très rapidement les travaux les plus importants qui peuvent se présenter en Algérie.

La Société Anonyme des Etablissements Chollet, Nicol et Longobardi fait suite à la maison Nicolas (créée il y a plus de 30 ans) et aux Sociétés Chollet, Nicol et Chollet, Nicol et Longobardi.

LE PREMIER AVION CONSTRUIT À ALGER
A PRIS SON VOL HIER À HUSSEIN-DEY
(L'Écho d'Alger, 5 juillet 1938)



À la fin de l'après-midi d'hier, il a été procédé, à l'aérodrome d'Hussein-Dey, à la réception du premier avion entièrement construit à Alger.

Cet appareil, un « Taupin » monoplace à moteur de 32 CV., deux cylindres opposés, a subi les épreuves de vérification des mains de M. Prévost, ingénieur du bureau Véritas.

M. Villers, directeur technique, et M. Bourdarot, son adjoint, tous deux « responsables » de cet avion, assistaient aux opérations ainsi que les constructeurs, MM. Chollet, Nicol et Longobardi.

M. Beaumont, directeur commercial du « Taupin », était également présent.

Après les opérations de contrôle, le petit avion, immatriculé F.-APAI, était confié aux mains expertes du pilote Jumeau qui lui fit faire en vol des essais de maniabilité, de vérification du centrage et du réglage.

Ces essais furent très concluants. Ajoutons que le poids à vide donné pour 226 kg a été respecté puisque le « Taupin » construit à Alger pèse 225 kg !

Cet appareil, destiné à l'Aéro-Club de Tiaret, est le premier d'une série qui comprend un biplace de 60/70 chevaux dont les essais auront lieu dans une dizaine de jours.

Enfin, un second monoplace précédera une série de dix appareils monoplaces ou biplaces.

À l'issue des essais, les constructeurs offraient un vin d'honneur à leurs invités.

P. LAFFARGUE.

NOUVELLES DE L'AVIATION
(L'Intransigeant, 24 juillet 1938)

Le premier avion S.F.C.A. « Taupin », construit en Afrique du Nord, à Alger, a été réceptionné sur l'aérodrome d'Alger-Hussein-Dey. (Cet avion tête de série est sortie des chantiers Chollet, Nicol et Longobardi).

Le Taupin 512, construit à Alger, a été présenté hier à Hussein-Dey
(*L'Écho d'Alger*, 29 juillet 1938)

Hier après-midi, les établissements Chollet, Nicol et Longobardi présentaient le biplace « Taupin » 5/2 de 60 CV., construit à Alger sous licence de la Société française de constructions aéronautiques, dirigée par l'ingénieur Lignel.

De nombreuses personnalités civiles et militaires, dont M. Pourcher, directeur de l'aéronautique au Gouvernement général ; M. Prévost, vice-président de l'Aéro-Club d'Algérie, et le général Têtu, commandant la 5^e région aérienne, s'étaient rendues au terrain d'Hussein-Dey pour assister aux évolutions du nouvel avion présenté par le pilote Duchêne-Marullaz.

Les essais démontrèrent la parfaite maniabilité de ce biplace dans lequel prirent place tour à tour le colonel Laganne, du cabinet militaire du gouverneur général ; le capitaine Jaubert, de l'état-major de la 5^e région, et le général Têtu, que notre photo représente prenant place dans l'appareil aux côtés de Duchêne-Marullaz. F. L.

OFFRES D'EMPLOIS
(*L'Écho d'Alger*, 29 décembre 1944)

ON DEMANDE mécaniciens hors catégorie et première catégorie connaissant si possible machines à bois. Se présenter Chollet, Nicol et Longobardi, rue Négrier, Hussein-Dey.

Médaille d'honneur du travail des employés
et ouvriers du commerce et de l'industrie
(*JORF*, 18 octobre 1947, p. 323-326)

ALGER

M. Lluch (Gabriel), contremaître aux établissements Chollet, Nicol et Longobardi, à Alger.

M. Metzinger (Clément), menuisier aux établissements Chollet, Nicol et Longobardi, à Alger.

M. Ramon (Ernest), menuisier aux établissements Chollet, Nicol et Longobardi, à Alger.

AEC 1951 :

Chollet, Nicol et Longobardi (Établ.), rue Négrier prol., Hussein-Dey, Alger. — Société anon., 20 millions fr. — Société anon., 20 millions de fr. — Menuiserie, charpente, caisserie.

Abderrahim TALEB
Institut des Sciences Politiques d'Alger
Essai de recension des entreprises dans l'Algérie coloniale
(Actes du colloque *Entreprises et entrepreneurs en Afrique XIXe-XXe siècle*, tome 1,
L'Harmattan, 1983)

En 1933, E. Chollet (4, rue de Négrier à Hussein Dey, Alger) était l'agent exclusif de l'entreprise Paquet Frères, de Grenoble, pour tous les produits concernant la serrurerie pour le bâtiment.

En 1941, l'entreprise se transforme et devient les établissements Chollet, Nicol et Lomobardi, société anonyme au capital de 2.000.000 de francs. Elle est spécialisée dans la charpente et menuiserie. En 1954, son capital était évalué à 65.000.000 de francs et elle arrivait avec « succès » à s'adjuger quelques marchés malgré la concurrence métropolitaine. En 1958, cette entreprise a bénéficié des avantages inscrits dans le plan de Constantine. Elle est aujourd'hui gérée par la S.N.L.B.

[L'auteur confond Émile Chollet, installateur de magasins à Alger, et son beau-frère Adrien Chollet, menuiserie-charpente à Hussein-Dey.]
